

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**  
**à la résolution Hadrien Buclin et consorts –**  
**Pour une aide humanitaire extraordinaire de l'État de Vaud**  
**en faveur des victimes du séisme en Turquie et en Syrie (23\_RES\_4)**

***Rappel de l'intervention parlementaire***

*Le bilan humain des séismes qui ont touché le Sud de la Turquie et le Nord de la Syrie est catastrophique. On dénombre plus de 44'000 morts et des millions de personnes sans abri en période hivernale, dans une zone qui compte par ailleurs plus d'1,7 million de réfugié-es suite au conflit en Syrie. Le secrétaire général de l'ONU a exhorté les États à fournir sans délai plus d'un milliard de dollars pour garantir une aide, à commencer par des abris, des soins médicaux, de la nourriture. Au niveau vaudois, relevons que la Commune de Lausanne a entre autres débloqué une aide à travers un soutien aux organisations d'aide humanitaire Medair et au Croissant rouge du Kurdistan.*

*Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'État débloque une aide financière extraordinaire conséquente, en plus du budget ordinaire déjà prévu pour l'aide au développement en 2023. Cette aide devra aller à des organisations non-gouvernementales qui garantissent un soutien aux populations sans discrimination religieuse ou politique.*

*Enfin, le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'État s'engage auprès de la Confédération pour un assouplissement temporaire des dispositions en matière de visas afin de faciliter les regroupements familiaux pour des personnes touchées par le séisme ayant des proches en Suisse ainsi que pour la suspension des renvois de personnes originaires des zones sinistrées.*

## Réponse du Conseil d'Etat

Les séismes qui ont frappé le Sud de la Turquie et le Nord de la Syrie en février 2023 ont engendré un terrible bilan humain et matériel et provoqué une onde de choc à l'échelle planétaire. Le Conseil d'Etat a adressé par la voie diplomatique sa profonde sympathie à l'ensemble de la population touchée et fragilisée par ces séismes. Il a également souhaité, à son échelle, soutenir des actions concrètes pour venir en aide aux populations locales.

Pour accompagner l'aide humanitaire internationale apportée dans les régions touchées et contribuer à la réhabilitation d'habitations et d'infrastructures, le Conseil d'Etat a pris la décision, à l'instar d'autres cantons, de débloquer une aide financière extraordinaire. Celle-ci s'élève à 100'000 francs. Elle a été versée à l'opération spéciale menée sur place par la Chaîne du Bonheur, dont l'expérience dans ce type de projets est largement reconnue depuis de nombreuses années. Cette opération spéciale, mise sur pied pour offrir aux populations locales des biens de première nécessité à la suite des séismes, s'attachera également à la reconstruction d'infrastructures essentielles comme les hôpitaux, les écoles, ou les stations d'assainissement des eaux usagées. Avec les dons récoltés, la Chaîne du bonheur finance vingt-cinq organisations partenaires suisses, actives à la fois en Turquie et en Syrie. Ces organisations sont tenues de respecter des principes de neutralité, d'indépendance, et d'humanité, auxquels le Conseil d'Etat est attaché.

Par ailleurs, s'agissant d'un potentiel assouplissement temporaire des dispositions en matière de visas pour faciliter les regroupements familiaux, le Conseil d'Etat rappelle qu'il s'agit d'une compétence dévolue aux seules autorités fédérales, et mise en œuvre par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). En réponse à plusieurs questions parlementaires, le Conseil fédéral a indiqué, lors de la session parlementaire de printemps 2023, que les demandes de visas des victimes des tremblements de terre dont le logement avait été détruit et qui pouvaient être hébergées temporairement par des parents proches en Suisse étaient temporairement traitées en priorité. Des collaboratrices et collaborateurs de l'administration fédérale ont ainsi été détachés afin que ces demandes de visa puissent être traitées le plus rapidement possible. Selon le Conseil fédéral, les conditions d'obtention d'un visa ont pu être évaluées positivement dans de nombreux cas.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 juin 2023.

La présidente :

*C. Luisier Brodard*

Le chancelier :

*A. Buffat*